



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 JUILLET 2017

Délibération N° B17/066

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
CONVENTION D'ETUDE**

**MONTMEDY – Revitalisation du centre-bourg – E  
P09EB50H007**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Montmédy et la communauté de communes du Pays de Montmédy souhaitant l'intervention de l'EPFL pour la réalisation d'une étude globale sur le fonctionnement du centre-bourg de Montmédy,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une étude sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 100 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL, 10% par la commune de Montmédy et 10% par la communauté de communes du Pays de Montmédy,

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Montmédy et la communauté de communes du Pays de Montmédy la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER